



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le 30 mai 2011 à la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 22 et vérifie le quorum.

Les sujets à considérer sont les suivants:

1. Ouverture de la session
2. Adoption du Règlement numéro 307-11 décrétant une dépense de 3 000 000 \$ et un emprunt de 503 328 \$ pour la réalisation de travaux de protection du littoral dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes
3. Appel d'offres 2011-04 sur invitation – Travaux pour le bâtiment de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes
4. Appel d'offres 2011-05 sur invitation – Remplacement d'une pompe à la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes
5. Période de questions
6. Fermeture de la session

2011-05-111
5512

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-11 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 000 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 503 328 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PROTECTION DU LITTORAL DANS LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QU'

il est devenu nécessaire de réaliser des travaux de protection du littoral dans la municipalité afin de contrer l'érosion des berges ;

CONSIDÉRANT QUE

des résidences seront déplacées afin qu'elles soient situées à l'extérieur de la zone de contraintes pour risques d'érosion et de glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité n'a pas les fonds



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

secteur de Pointe-aux-Outardes, au coût de 8 500 \$, plus les taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2011-05-110

5511

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 17 h 41


MAIRE
DANA STENSSENS
DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE